



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

20 septembre 2011

Maladie d'Alzheimer et autres démences Un plan d'action pour le Valais

(IVS).- A la veille de la Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer, le Département des finances, des institutions et de la santé et les partenaires des milieux concernés présentent les résultats de leur rapport sur les démences en Valais. Selon ce rapport, le nombre de personnes atteintes de pathologies démentielles, telle la maladie d'Alzheimer, est en constante augmentation. En Valais, la prise en charge est assurée par de nombreux acteurs compétents. L'information, la détection précoce et les diverses offres de prise en charge doivent cependant être renforcées et mieux coordonnées. La poursuite de la mise en œuvre de la planification des soins de longue durée et la mise en réseau des consultations « Mémoire » constituent deux premières réponses concrètes.

Selon les estimations, entre 3'800 et 4'800 personnes étaient atteintes d'une pathologie démentielle en Valais en 2008. Parmi les personnes âgées de plus de 80 ans, 1/5 serait atteinte de la maladie d'Alzheimer. D'ici 2030, le nombre de personnes touchées pourrait doubler.

Un groupe d'experts, mandaté par le Département des finances, des institutions et de la santé et composé de représentants de tous les milieux concernés (Etat du Valais, RSV/Hôpital du Valais, établissements médico-sociaux, centres médico-sociaux, milieux associatifs, Société médicale du Valais) a évalué l'offre et les structures existantes en Valais pour prendre en charge les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres démences. Leur rapport intitulé « *Les personnes atteintes de pathologies démentielles, Etat des lieux en Valais, Recommandations* », débouche sur dix recommandations qui doivent permettre de renforcer l'aide au stade débutant de la maladie, de mieux coordonner les activités des intervenants et de développer les offres de prise en charge.

Renforcer l'aide au stade précoce de la maladie

L'information à la population, la sensibilisation des soignants et l'amélioration de la détection précoce sont indispensables pour identifier et atténuer les souffrances liées à l'apparition d'une pathologie démentielle. Il s'agit également de maintenir le plus longtemps possible les capacités de la personne affectée et de mettre en place les mesures de soutien aux proches permettant de prolonger la poursuite de la vie à domicile.



Améliorer la coordination des intervenants

Le caractère évolutif de ces pathologies nécessite une approche globale adaptée à la progression des symptômes. L'accompagnement doit évoluer au cours du temps. La communication et la coordination entre partenaires sont essentielles. Les spécificités de ces maladies exigent aussi des connaissances particulières qui doivent être diffusées régulièrement auprès des proches et des professionnels.

Développer les offres de prise en charge

L'aide et les soins à domicile, ainsi que les structures intermédiaires de proximité (structures de soins de jour, lits de court séjour en EMS) doivent être largement disponibles afin de décharger les familles, de garder les liens entre le patient et son lieu de vie, de retarder le placement en EMS et d'éviter des hospitalisations inappropriées. Lorsque la poursuite de la vie à domicile n'est plus possible, les EMS doivent pouvoir offrir un encadrement et des soins spécifiques pour ces malades. Ces objectifs sont ceux de la planification des soins de longue durée 2010-2015 adoptée l'année dernière par le Conseil d'Etat.

Réseau valaisan des consultations « Mémoire »

En réponse aux recommandations du groupe d'experts, le RSV/Hôpital du Valais va, avec le soutien du canton, mettre en réseau ses diverses consultations « Mémoire » et créer un centre de référence à l'hôpital de Sierre, qui sera opérationnel dès le 1^{er} octobre prochain.

Les consultations « Mémoire » ont un rôle important à jouer non seulement dans la détection précoce, mais également dans la diffusion des bonnes pratiques cliniques et au niveau de la formation. Leur mise en réseau permettra de mettre à disposition des patients et des soignants les compétences d'une équipe multidisciplinaire composée de gériatres, de psychogériatres, de neurologues et de neuropsychologues.

Note aux rédactions

Le rapport « Les personnes atteintes de pathologies démentielles, Etat des lieux en Valais, Recommandations » est disponible à l'adresse www.vs.ch/sante (Soins de longue durée/Planification).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- ***Maurice Tornay, conseiller d'Etat - 027 606 50 10***
- ***Dr Georges Dupuis, médecin cantonal et chef du Service de la santé publique - 027 606 49 05***
- ***Dr Sabine Joray, gériatre, coordinatrice du groupe d'experts – 079 734 63 56***
- ***Prof. Joseph Ghika, neurologue, chef de la Division de neurologie de l'Hôpital du Valais, 027 603 44 94 – 079 449 56 48***